

Sécurité routière Vitesse et alcool : le Haut-Rhin maintient ses plans

Bilan aggravé sur les routes du Haut-Rhin en 2007. Objectif pour 2008 : reprendre la bonne direction.

Alcool, vitesse, deux-roues, jeunes : les orientations inscrites depuis quatre ans dans le plan départemental d'actions routières appliqué dans le Haut-Rhin restent les priorités du plan 2008. Elles resteront celles du document général d'orientation qui sera mis en place pour la période 2009-2013, indique le sous-préfet Michel Paillissé, chargé de la sécurité routière dans le département.

Sanctions renforcées pour le téléphone au volant

Au fil des ans, les actions engagées au titre de la prévention ou de la dissuasion portent lentement leurs fruits, mais les



Constat de la gendarmerie : le cocktail alcool-drogue est en cause dans un accident sur trois, un accident mortel sur deux. Archives Lionel Vadam

causes principales d'accident subsistent et les catégories d'usagers les plus exposées continuent de payer. La réunion de l'ensemble des organismes concernés par la sé-

curité routière qui s'est tenue hier, à la préfecture à Colmar, a été l'occasion de revenir sur le bilan des accidents survenus en 2007 sur les routes du Haut-Rhin, de lancer le plan départemental d'actions pour 2008 et de mettre notamment en place « une action de prévention originale », selon les mots du préfet Michel Fuzeau, qui s'adresse d'abord aux apprentis et doit, selon le président des Groupements artisanaux, aboutir « à ce que les jeunes conduisent avec un permis » (lire ci-contre).

« Les jeunes qui pilotent des

deux-roues motorisés sont un point de préoccupation », répète le préfet qui, en détaillant les statistiques 2007 (encadré), insiste sur le dynamisme du Haut-Rhin en matière de prévention mais aussi sur les ravages que cause l'association alcool et stupéfiants. Pour le colonel Furmanek, commandant le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin, le mélange est à l'origine de 50 % des accidents mortels et ce pourcentage va en s'aggravant.

Le plan d'actions 2008 reprend les axes dissuasion et préven-

tion. Pour le premier, « les sanctions seront renforcées pour ce qui regarde le téléphone au volant ou le défaut d'éclairage des deux-roues », annonce le préfet. Pour la prévention, l'attention sera portée sur les usagers vulnérables que sont les cyclistes et les piétons, et les équipements qui devraient les protéger. Les « radars gratuits » que sont les indicateurs de vitesse dans la traversée des communes pourront être mis à la disposition des maires demandeurs.

Signalant que « 60 % des infractions relevées par le radar fixe de l'A36 à la hauteur de Mulhouse sont le fait d'étrangers », le procureur de la République à Mulhouse, Régis Delorme, regrette la différence de traitement qui suit selon la nationalité du conducteur.

« Nous avons de gros progrès à faire en matière de coopération transfrontalière », appuie le procureur colmarien Pascal Schultz. Ce dernier souligne aussi que « les conduites en état alcoolique au sortir des manifestations viniques n'ont pas baissé » et que les contrôles de ce côté seront systématisés.

Côté Mulhouse, on attend avec impatience la livraison d'une deuxième moto de police banalisée, et côté Colmar, l'homologation de mouchards pour équiper les carrefours à feux.

P.M.

Apprentissage



Double apprenti en vue.

S'inspirant d'une expérience menée dans l'Eure, le Haut-Rhin met en route une opération pilote : « A.J.C. Pro 68 » ou accompagnement des jeunes à la conduite professionnelle. Il s'agit d'un dispositif de conduite accompagnée qui s'adressera dans un premier temps aux apprentis suivant une formation par alternance, puis dès 2009 à l'ensemble des postulants à la conduite accompagnée. Les partenaires, État, conseil général du Haut-Rhin, Caisse régionale d'assurance maladie d'Alsace-Moselle et Union des groupements artisanaux du Centre Alsace, ont signé hier la convention qui fixe les modalités de cette opération. Le principe : le maître d'apprentissage devient tuteur de l'apprenti qui apprend à conduire. Formation des tuteurs aux frais du Département. Des organismes professionnels du secteur bâtiment ou auto s'associeront aux frais. « L'apprenti qui jouera le jeu aura un permis qui lui coûtera peu cher », soulignent les responsables artisanaux.